

INTERPELLATION

Auteur	Commission ATE, par Beat Eggel, PDCC, Stefan Zurbriggen, CVPO, et Marie-Claude Ecoeur, PLR
Objet	Directives relatives à la sécurité et à l'organisation des activités physiques et sportives scolaires. Qu'en est-il de l'accompagnement des étudiants pour les journées de ski ?
Date	10.12.2013
Numéro	3.0086

En janvier dernier, le Département de l'éducation, de la culture et du sport a édité des directives concernant la sécurité et l'organisation des activités physiques et sportives scolaires.

Dans celles-ci, il est notamment question de l'accompagnement des étudiants, du primaire au secondaire II, lors des journées de ski. Il est mentionné: «Chaque groupe d'élèves est sous la conduite d'au minimum un adulte au bénéfice des compétences requises.» Cela signifie-t-il qu'un établissement de 800 élèves devra prévoir 150 à 200 personnes «compétentes» pour l'encadrement des étudiants sous peine d'annuler la sortie à ski?

A l'heure où notre tourisme aurait besoin d'incitation à pratiquer le ski auprès des jeunes notamment, notre commission, en charge du tourisme, s'étonne de telles directives. En effet, de telles normes administratives pourraient bien décourager les établissements scolaires à organiser de telles activités alors même que les remontées mécaniques suisses essaient de relancer les journées de ski dans les cantons alpins.

Conclusion

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'éclaircir cette situation et de nous informer sur ses réelles intentions.